

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FORÊT DE LA MONTÉRÉGIE APPEL DE PROJETS

AUX ORGANISMES EN LIEN AVEC LE MILIEU FORESTIER DE LA MONTÉRÉGIE

Dans le cadre de l'entente sectorielle pour le développement de la forêt, un appel de projets est lancé auprès des acteurs en lien avec le milieu forestier afin de réaliser des projets visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et sa mise en valeur.

1. CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Les organismes admissibles à une aide financière sont : les municipalités, les MRC, les organismes à but non lucratif, les organismes à but lucratif, les universités. Les détenteurs d'un permis de récolte de bois aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois sont toutefois exclus.

2. MONTANT DISPONIBLE

Une enveloppe de 190 000 \$ est allouée pour l'appel de projets.

3. MODALITÉS DE L'APPEL DE PROJETS

- L'appel de projets est transmis aux MRC de la Montérégie et aux organisations en lien avec la forêt.
- Les projets doivent être déposés pour le lundi 11 septembre 2023 à 12h à l'attention de Claudine Lajeunesse, par courriel (<u>afm@afm.qc.ca</u>) ou par la poste à l'Agence forestière de la Montérégie au 749, rue principale, à Cowansville J2K 1J8.
- Les projets retenus devront prendre en considération les activités et les dépenses admissibles (voir document – Activités et dépenses admissibles).
- L'aide financière accordée par l'ensemble des programmes correspond à un maximum de 75 % des dépenses admissibles.
- Lorsque le bénéficiaire est un organisme à but non lucratif, la contribution minimale du bénéficiaire peut être réalisée sous forme de contribution bénévole jusqu'à l'équivalent de la contribution minimale requise.
- Seuls les formulaires de l'appel de projets dûment remplis seront analysés.
- Les projets devront être en lien avec les domaines d'intervention identifiés lors des rencontres sur l'entente sectorielle. Les domaines d'intervention de l'entente sectorielle sont (voir Annexes 1,2 et 3):

VOLET ENVIRONNEMENT Maintien et rétablissement du couvert forestier et de la connectivité dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques Maintien de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques VOLET ÉCONOMIQUE Création de richesse et retombées économiques issues de la mise en valeur de la forêt. Mise en marché des bois récoltés provenant de la forêt privée de la Montérégie. Mise en valeur des érablières de la Montérégie. VOLET SOCIAL ET TERRITORIAL Sensibilisation et mobilisation des propriétaires à la mise en valeur des forêts L'arbre et la forêt en milieu agricole

La main-d'œuvre forestière et sa relève

- Le montant octroyé ne pourra être inférieur à 15 000\$ et supérieur à 100 000\$ par projet.
- Un minimum de 25 % de l'ensemble des frais admissibles prévus dans un projet doit être assumé par les promoteurs.
- Tous les projets devront être terminés pour le 31 décembre 2025.
- Les projets de plantations devront obligatoirement comporter un calendrier de suivi sur trois ans.
- Les promoteurs devront présenter leur projet sur le formulaire développé à cet effet.
- Les projets seront retenus au mérite à partir de critères d'évaluation définis et selon les sommes disponibles.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

L'admissibilité des projets et leur évaluation seront déterminés par un comité montérégien à partir des critères suivants :

A) Cohérence avec les enjeux

Respect des critères d'admissibilité

Projet ayant des livrables définis et clairement expliqués

Engagement financier des partenaires

Formulaire dûment complété

B) Le projet devra répondre aux enjeux définis dans les domaines d'intervention

C) Portée du projet et perspectives économiques, sociales et environnementales à court, moyen et long terme du projet

Exportabilité du projet

Rayonnement régional du projet (nb. de MRC touchée par le projet)

Retombées économiques, sociales et environnementales à court, moyen et long terme

D) Faisabilité technique et financière, qualité de l'organisation

Cohérence de la structure du projet et réalisme de l'échéancier de réalisation

Compétences et expériences des promoteurs et des personnes-clés (externes s'il y a lieu)

Qualité et cohérence du plan de financement

E) Appréciation générale du projet (pertinence et qualité du projet)

5. TRANSMISSION DES PROJETS ET QUESTIONS

Transmettre vos projets pour le lundi 11 septembre 2023, 12h au mandataire (AFM) :

- par courriel: à l'attention de Claudine Lajeunesse, à afm@afm.gc.ca
- par la poste : à l'attention de Claudine Lajeunesse, Agence forestière de la Montérégie, 749, rue Principale, Cowansville, J2K 1 J8

Pour plus d'informations sur l'appel de projets, nous vous invitons à adresser vos demandes à :

 Steve Breton, tech.f., directeur adjoint ou Claudine Lajeunesse, ing f., directrice générale à l'Agence forestière de la Montérégie à <u>afm@afm.qc.ca ou par téléphone au 450-266-5402 poste 224</u>

6. CALENDRIER D'APPROBATION DES PROJETS

Date limite pour	Analyse de	Recommandations à la	Approbation des
dépôt de projet	l'admissibilité	suite des résultats des	projets (comité de
		analyses (comité de suivi)	gestion)
11 SEPTEMBRE 2023	ENTRE LE 12 ET 25 SEPTEMBRE 2023	ENTRE LE 27 SEPTEMBRE ET 11 OCTOBRE 2023	ENTRE LE 12 OCTOBRE ET 27 OCTOBRE 2023



ANNEXE 1 - FICHES PRÉSENTANT LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES ISSUS DU VOLET ENVIRONNEMENTAL

DOMAINE D'INTERVENTION

Maintien de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques

MISE EN SITUATION

- La Montérégie est sans doute une des régions les plus diversifiées du Québec du point de vue biologique, notamment grâce à sa localisation à l'extrême sud du Québec et au climat clément qui en découle, ainsi qu'à la diversité et la richesse de ses sols. On y retrouve notamment une large proportion des écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que des espèces à statut précaire de la province.
- Pour ces raisons ainsi qu'à cause du développement du territoire et sa forte densité de population humaine et celle de cerfs de Virginie, la Montérégie est la région du Québec où les forêts sont les plus exposées aux pressions anthropiques. En effet, les forêts montérégiennes subissent fortement la fragmentation et des modifications de composition et de structure d'origine anthropique et faunique. Elles sont également exposées à la pollution atmosphérique et aux invasions biologiques qui affectent notamment leur biodiversité.
- Par ailleurs, il est clair que les changements climatiques auront de multiples conséquences délétères sur les forêts. Ils entraîneront, entre autres, un important et rapide déplacement des niches climatiques des espèces de la région vers le nord et vers l'est, rendant des espèces d'ici mal adaptées au climat local plus chaud, alors qu'il deviendra favorable à des espèces du sud (bénéfiques et/ou nuisibles).
- De plus les changements climatiques rendront fréquents les évènements climatiques extrêmes, historiquement rares (canicules, inondations, sécheresses, redoux hivernaux, printemps ou automnes hâtifs ou tardifs) entrainant une mortalité accrue d'organismes adaptés au climat actuel, surtout chez les espèces sensibles, ainsi, vraisemblablement, qu'un déséquilibre au profit des espèces ubiquistes.
- La diversité des écosystèmes est reconnue comme un excellent gage de protection, les rendant résilients face aux stress et aux situations extrêmes. Le maintien et l'amélioration de la diversité des forêts, tant en termes de composition que de structure, sont notamment identifiés comme des pistes de solutions robustes par la plupart de ceux qui ont étudié ou réfléchi aux moyens d'atténuer les effets des changements climatiques en milieu forestier.
- En Montérégie comme ailleurs, les propriétaires sont peu informés des effets que risquent d'avoir les changements climatiques sur leur forêt, de l'importance de la biodiversité à la base de leur équilibre et de leur résilience, ainsi que des conséquences associées à l'arrivée des espèces exotiques envahissantes.
- De plus, même s'il existe des initiatives locales, force est de constater qu'il n'y a pas d'actions régionales concertées sur ces problématiques (maintien de la biodiversité, lutte aux espèces exotiques envahissantes détection, contrôle, prévention-, adaptation aux changements climatiques en milieu forestier), et très peu de sensibilisation des acteurs régionaux à ces questions.

- Biodiversité, équilibre et résilience des forêts
- Espèces exotiques envahissantes
- Changements climatiques
- Espèces à statut précaire et leurs habitats



DOMAINE D'INTERVENTION

Maintien et rétablissement du couvert forestier et de la connectivité dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques

MISE EN SITUATION

Les forêts de la Montérégie sont essentiellement de tenure privée. Principalement feuillues, elles abritent une richesse et une biodiversité exceptionnelles, de nombreuses espèces végétales et fauniques en situation précaire et 30% des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de la province. En raison de leur proximité à de grands centres urbanisés, ces superficies forestières subissent des pressions grandissantes qui accélèrent leur conversion à d'autres usages (agriculture, développement urbain, villégiature, etc). La fragmentation et la destruction des habitats naturels qui résultent des activités humaines sont considérées comme une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. Elles entraînent la perte et la fragmentation des foyers de régénération naturelle de la forêt, ce qui met en péril leur productivité et leur survie. Afin de compenser les effets négatifs de cette fragmentation, les biologistes de la conservation ont conseillé d'accroître la connectivité entre les habitats (Bennett, 2003 dans Bergès et al., 2010), permettant aussi de s'adapter aux conséquences des changements climatiques, qui vont modifier les conditions bioclimatiques, et ainsi forcer de nombreuses espèces à migrer afin de conserver des conditions favorables à leur cycle de vie (Bergès et coll., 2010; Berteaux et coll., 2014). « Parce que les changements dans les forêts sont et vont demeurer difficiles à prévoir, les principaux efforts d'adaptation devraient porter sur le maintien, la restauration et le renforcement de la capacité des écosystèmes à réagir face aux stress. [...] Peu importe les effets des changements climatiques, l'obligation de maintenir la biodiversité demeure » (MFFP, 2017).

La résilience des forêts est gage de leur productivité à long terme

Les activités d'exploitation forestière génèrent des revenus significatifs et contribuent à l'économie locale. La forêt est une ressource renouvelable dont dépendent de nombreuses espèces, mais aussi de nombreux emplois. La pérennité de la vocation forestière des terres permet donc de maintenir un couvert forestier à long terme au bénéfice des humains et de la biodiversité.

- A- Forte densité de population (3^e région plus peuplée), entraînant une multiplicité de pressions sur le milieu forestier : développement urbain, usage récréatif des milieux naturels. Il est donc nécessaire de jumeler différents usages sur un même site (productifs, récréatifs, conservation, *etc.*);
- B- Fragilisation des forêts résiduelles en raison de la disparition progressive du couvert forestier / forte fragmentation des forêts et perte des corridors écologiques. Plus on approche de la grande région de Montréal, plus on note l'importance des fractures de connectivité entre les grands massifs forestiers. On ne peut se permettre de perdre davantage de boisés et il importe même de renverser la tendance;
- C- Manque de concertation multi-échelle et régionale pour la planification de l'aménagement du territoire, pourtant essentielle pour la mise en œuvre d'actions concrètes et le maintien de la biodiversité.



ANNEXE 2 - FICHES PRÉSENTANT LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES ISSUS DU VOLET ECONOMIQUE

DOMAINE D'INTERVENTION

Mise en valeur des érablières de la Montérégie

MISE EN SITUATION

- À l'automne 2017, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) a présenté une nouvelle planification stratégique couvrant les années 2018-2023 afin de déterminer ses moyens d'action pour le développement de la filière du sirop d'érable.
- Parmi les quatre enjeux prioritaires, se trouve en haut de la liste, les ventes qui sont ciblées à la hauteur de 185 millions de livres à la fin de l'exercice en 2023.
- Les ventes acéricoles au Québec ont doublé depuis 2010 passant de 59 millions de livres à 118 millions de livres depuis quelques années.

Note : La FPAQ compte 12 syndicats régionaux. Elle est présente dans toutes les régions administratives du Québec, dont la Montérégie.

PORTRAIT ACÉRICOLE DE LA MONTÉRÉGIE

- En 2018, la Montérégie :
 - ✓ 527 entreprises ayant du contingent et 3 078 294 entailles
 - ✓ Une production de plus de 12,6 millions de livres de sirop d'érable
 - ✓ Un rendement de 4,09 livres à l'entaille ce qui fait un des meilleurs rendements de l'ensemble des régions administratives du Québec (voir tableau dernière page).
- Selon les données de cartographie écoforestière du 4^e décennal, plus de 100 000 hectares de superficies occupées par des érablières offriraient un potentiel acéricole. Ce qui représente à peine 10 % des érablières exploitables.
- La valeur des produits de l'érable en 2018 en Montérégie s'élevait à 36,6 millions de dollars. La production acéricole constitue un apport économique important en Montérégie.
- En sachant que la Montérégie compte seulement 8 % des entreprises acéricoles au Québec, il y a donc un potentiel de développement très intéressant à prendre en compte.
- En 2017, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec avait demandé au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Luc Blanchette, de réaliser un portrait du potentiel acéricole de l'ensemble du Québec. La Fédération est toujours en attente du portrait et entend récidiver auprès du nouveau ministre du MFFP, Pierre Dufour.
- La Montérégie est à proximité du marché américain.
- 60 % de la production du sirop d'érable du Québec est exporté chez nos voisins du sud.

- La transformation des produits de la forêt et la création de richesse
- Le développement des autres ressources de la forêt
- Le développement du plein potentiel de la forêt montérégienne



DOMAINE D'INTERVENTION

Création de richesse et retombées économiques issues de la mise en valeur de la forêt

MISE EN SITUATION

- Le potentiel ligneux de la forêt privée du territoire a été largement sous-utilisé. En effet, en 2015, à peine 24 % de la possibilité forestière a été récoltée.
- Selon le dernier calcul de possibilité, le volume ligneux disponible annuellement à la récolte en Montérégie est de 966 414 m³, dont 66% en feuillus (peupliers et autres feuillus) et à peine 7% en sapins-épinettes-pins gris. La Montérégie se démarque donc par un volume important de feuillu disponible à la transformation. Elle est la région avec le plus fort potentiel de récolte de sciage feuillu de qualité.
- Le nombre d'usines de première transformation du bois a considérablement diminué sur le territoire de la Montérégie depuis les années 2000 selon le MFFP, passant de 21 à 8 usines détenant un permis de transformation de matière de 2000 m³ ou plus. Les principales usines de transformation primaire scient annuellement environ 281 000m3 (45% feuillu et 55% résineux) (MFFP, 2017). Une forte proportion de ce volume provient des États-Unis. Le morcellement du territoire et un approvisionnement moins stable en provenance de la forêt privée sont identifiés comme des contraintes à l'utilisation de la ressource par les transformateurs (Desfor, Étude de la chaîne de valeur forestière-MRC d'Acton, mai 2018).
- Pour les scieries de petite dimension, le séchage du bois semble un facteur limitant. La plupart des séchoirs sont de dimensions industrielles (Desfor, Étude de la chaîne de valeur forestière-MRC d'Acton, mai 2018). Plusieurs ébénistes ont mentionné la difficulté de trouver du bois local de qualité et séché convenablement (Desfor, Étude de la chaîne de valeur forestière-MRC d'Acton, mai 2018).
- La Montérégie détient le plus grand nombre d'entreprises de deuxième et troisième transformation du bois du Québec (381 entreprises en 2015). Les entreprises de deuxième et troisième transformation du bois sont majoritairement des entreprises de moins de 40 employés qui se trouvent dans les secteurs suivants : fabrication de meubles ou de composants de meubles, cercueils, moulures, ébénisteries, planchers, armoires de cuisine, portes et fenêtres, palettes et caisses. Toutefois, leur besoin en matière première est peu connu. Selon l'étude de la chaîne de valeur forestière- MRC Acton réalisée par le Groupe Desfor, il y a un manque de connexion à l'échelle régionale dans la chaîne de valeur entre la première transformation du bois et la 2^e et 3^e transformation. Une fois scié et séché, on semble perdre la trace du bois de forêt privée, par rapport aux autres sources, lorsque le bois se retrouve chez les grossistes.
- Pour que la forêt privée devienne pleinement une source de richesses pour les communautés régionales, le développement des produits de la forêt, et notamment par la deuxième et troisième transformation, doit être encouragé et soutenu.

- La production de matières ligneuses
- L'approvisionnement des usines
- La transformation des produits de la forêt et la création de richesse
- Le développement économique de la Montérégie

DOMAINE D'INTERVENTION

Mise en marché des bois récoltés provenant de la forêt privée de la Montérégie

MISE EN SITUATION

- Le potentiel ligneux de la forêt privée du territoire a été largement sous-utilisé. En effet, en 2015, à peine 24 % de la possibilité forestière a été récoltée.
- Selon le dernier calcul de possibilité, le volume ligneux disponible annuellement à la récolte en Montérégie est de 966 414 m³, dont 66% en feuillus (peupliers et autres feuillus) et à peine 7% en sapins-épinettes-pins gris. La Montérégie se démarque donc par un volume important de feuillu disponible à la transformation.
- Le contexte particulier de la Montérégie et sa possibilité forestière importante en feuillu font qu'elle est mal adaptée à la filière forestière conventionnelle qui s'intéresse surtout aux sapins, épinettes et pins gris.
- Une forte proportion du volume de bois récolté en Montérégie et mis en marché est destinée au marché de la pâte (73%). Les travaux financés dans le cadre des programmes d'aide génèrent beaucoup de volumes de bois pour la pâte. L'Agence estime à environ 5% du volume de bois récolté qui serait destiné au marché du sciage feuillu. Ainsi le transport du bois à l'usine peut devenir problématique lorsqu'il s'agit de petits volumes de bois de qualité sciage.
- La Montérégie est tout de même la région avec le plus fort potentiel de récolte de sciage feuillu de qualité. Les essences feuillues y sont abondantes et diversifiées. Le potentiel de valorisation est important si on permet aux producteurs d'avoir accès à des marchés de différents grades de qualité, à partir des produits de palette jusqu'au bois de déroulage.
- Selon les données écoforestières du MFFP de 2009, l'état actuel de la forêt privée régionale
 justifie de plus nombreuses interventions sylvicoles de nature commerciale, tant pour utiliser
 le potentiel ligneux et maximiser les retombées économiques régionales, que pour maintenir
 une forêt productive. Depuis 2012, des efforts ont été consentis pour augmenter la réalisation
 de travaux de coupes commerciales dans le cadre des programmes d'aide.
- L'industrie forestière achète près 60 000 mètres cubes de bois solides en Montérégie chaque année. Seulement 20% sont destinés aux entreprises montérégiennes contre 80 % aux entreprises à l'extérieur de la Montérégie. Plusieurs usines de transformation primaire du bois situées à l'extérieur de la région s'approvisionnent en Montérégie, telles que des usines de pâtes et papier et de sciage. Ce sont surtout les scieries bien établies et les portatives qui consomment le bois produit. Beaucoup de scieries de « services » existent encore en Montérégie. Le producteur livre le bois et le moulin le scie à forfait et parfois vend le surplus généré.

- La production de matières ligneuses
- Le revenu net de la récolte pour les propriétaires forestiers
- L'approvisionnement des usines



La logistique du transport du bois sciage feuillu

ANNEXE 3 - FICHES PRÉSENTANT LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES ISSUS DU VOLET SOCIAL ET TERRITORIAL

DOMAINE D'INTERVENTION

La main-d'œuvre forestière et sa relève

MISE EN SITUATION

- Selon le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF), on vit actuellement une grande difficulté de recrutement de main-d'œuvre dans tous les métiers qui se rapportent au secteur forestier. La difficulté culmine pour le recrutement des abatteurs manuels et des opérateurs de machines d'abattage (CSMOAF, 2012). Cette situation touche la Montérégie comme les autres régions dominées par les forêts de tenure privée. Le recrutement plus difficile des jeunes aux métiers de la forêt est d'autant plus problématique qu'il est accompagné d'un vieillissement de la population et de nombreux départs à la retraite.
- Dans ce contexte de grande rareté de main-d'œuvre, l'investissement des entreprises dans le capital humain sera primordial. Les entreprises forestières devront innover davantage pour retenir leur personnel qualifié et attirer de la nouvelle main-d'œuvre. (CSMOAF, site internet).
- Cette pénurie de main-d'œuvre forestière et les difficultés de recrutement ont été soulignées en 2018 par l'ensemble des entreprises sondées dans le cadre de l'élaboration un portrait de la main-d'œuvre effectué par l'Agence forestière de la Montérégie (AFM). L'incapacité des entreprises à offrir des salaires concurrentiels ainsi que les conditions de travail difficiles entourant la récolte de bois sont ressorties comme des facteurs nuisant au recrutement et à la stabilité des emplois forestiers;
- Le tiers des entreprises ont mentionné, dans ce sondage, avoir des besoins en termes de formation ;

- Maintien et relève de la main-d'œuvre forestière;
- Acceptabilité sociale de l'aménagement forestier;



DOMAINE D'INTERVENTION

L'arbre et la forêt en milieu agricole

MISE EN SITUATION

- Actuellement 13 MRC et l'agglomération de Longueuil ont adopté leur plan de développement de leur territoire agricole (PDZA). Acton et La Haute-Yamaska sont en cours d'élaboration du leur:
- Les milieux boisés ont été pris en compte dans plusieurs des PDZA des MRC, ainsi que la place des dispositifs agroforestiers (brise-vent, bandes riveraines);
- Il existe plusieurs dispositifs agroforestiers, certains à vocation multifonctionnelle (haies brisevent, bandes riveraines) alors que d'autres dispositifs sont productifs (cultures intercalaires, systèmes sylviopastoraux, cultures sous couvert);
- En territoire agricole dynamique, les rôles environnementaux des arbres et des boisés sont un de plus en plus reconnus.
- S'il existe des possibilités

- Connectivité des milieux naturels en Montérégie
- Biens et services environnementaux de l'arbre et des boisés
- Soutien pour les producteurs agricoles intéressés à installer des dispositifs agroforestiers (brise-vent, bandes riveraines)

DOMAINE D'INTERVENTION

Sensibilisation à la mise en valeur des forêts et mobilisation des propriétaires

MISE EN SITUATION

- C'est la motivation du propriétaire forestier à s'engager à long terme dans une démarche de mise en valeur qui constitue probablement le facteur déterminant dans la mise en valeur. Or, d'un point de vue général, on note une faible implication des propriétaires de la région dans l'aménagement de leur boisé. À peine 15% des propriétaires ont confirmé la vocation forestière de leur propriété.
- Une partie de la population de la région tend à percevoir négativement l'aménagement forestier; à y voir seulement l'exploitation de la forêt comme une menace pour la forêt. Cette perception est répandue dans notre région où le sous-développement de la culture forestière ne permet pas de contrebalancer cette vision issue d'une culture plus urbaine qui caractérise par ailleurs une partie de la population.
- En Montérégie, la perte de superficie forestière est un réel enjeu, et l'absence de distinction, pour plusieurs, entre l'aménagement forestier et la coupe de bois réalisée pour convertir un milieu boisé suffit à faire percevoir l'aménagement forestier comme une menace. Le portrait dévastateur de l'exploitation forestière en terres publiques, dépeintes par le documentaire l'Erreur Boréale en 1999 a aussi contribué durablement à cette perception négative.
- Selon le sondage réalisé auprès des propriétaires de boisés (FPFQ, 2012), près 75% propriétaires ont déclaré que des subventions et des rabais de taxes pourraient les motiver à intervenir dans leur boisé et près de 50% qu'une meilleure connaissance de leur boisé pourrait être un incitatif à faire davantage des travaux d'aménagement forestier.
- Par ailleurs, on considère que la possibilité forestière régionale est largement sous-exploitées et qu'il faudrait recruter de nouveaux producteurs forestiers parmi les propriétaires de boisés. L'intérêt dans la région pour la protection et la conservation laisse croire que parmi ces propriétaires, certains considèrent que l'offre actuelle ne rencontre pas leurs préoccupations de protection des écosystèmes forestiers, des habitats et de biodiversité.

- Possibilité forestière régionale sous exploitée;
- Acceptabilité sociale de l'aménagement forestier à améliorer. Mauvaise image liée à méconnaissance de l'aménagement forestier.
- Maintien de la vocation forestière.